

PIC

PROTECTION INDIVIDUELLE & COLLECTIVE

N° 115 - MARS/AVRIL 2019 - 26 €
WWW.PIC-MAGAZINE.FR

LE MAGAZINE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



DOSSIER

LES ROBOTS COLLABORATIFS

p. 31

Universal Robots

Équipements de sécurité

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Les appareils
respiratoires
isolants

p. 44



Entretien p. 26
> Joseph Cantatore

directeur Santé Prévention
Sécurité groupe chez NGE

Prévention des risques

DÉSAMIANTAGE

des chantiers à
hauts risques !

p. 50

Qualité de vie au travail

ÉVALUER LA CHARGE
DE TRAVAIL

pas si simple...

p. 54

PRÉVENTION DES RISQUES

Accord européen Mase-VCA

Cet accord pourrait-il être la première étape vers la mise en place de référentiels de certifications harmonisés et d'un tronc commun de règles et procédures à respecter ?

Un premier pas vers une harmonisation des référentiels de certifications ? L'accord signé début décembre à Bruxelles, par Didier Méné, président de Mase, Philippe Prudhon, directeur des affaires techniques de France Chimie, Jeroen Terlingen, président du CCVD-VCA Pays-Bas, et Marc de Locht, président de l'UCVD-VCA Belgique semble aller dans le sens de ce que souhaitait, dans les colonnes de Pic (mai-juin 2018, numéro 110), Didier Méné : « Nous discutons avec des partenaires étrangers pour comparer les référentiels de chaque pays et opérer une convergence des exigences sécurité à l'échelle européenne, afin de signer des accords de coopération qui permettront de délivrer une sorte de passeport européen aux entreprises. En Europe, cette culture sécurité est particulièrement développée dans les pays du Nord tels que la Hollande, la Belgique et l'Allemagne, qui pourraient faire office de locomotive pour voir aboutir cette convergence des référentiels européens prochainement. Nous espérons ainsi pouvoir participer à la mise en place, a minima d'un tronc commun de règles qui permettrait aux entreprises françaises travaillant à l'étranger et aux entreprises étrangères ayant des contrats en France de savoir ce qu'on attend d'elles en matière de sécurité, quelles règles sont respectées, quelles procédures sont appliquées. »

Exigences comparables

L'accord précise donc que « conformément à l'étude comparative réalisées sur les versions des référentiels Mase-UIC 2014 et VCA 2017/6.0, Mase-UIC, SSVV (Pays-Bas) et CSM (Belgique) conviennent que, même si les référentiels de certification Mase-UIC et VCA-P ne sont pas rigoureusement identiques, ils garantissent un niveau d'exigences comparable pour les entreprises certifiées. Les entreprises certifiées Mase-UIC et les sociétés néerlandaises/belges certifiées VCA-P pourront utiliser leurs certificats respectifs pour travailler dans les pays susmentionnés sans qu'un nouvel audit ne doive être mené. » La signature de cette coopération fait de l'alliance Mase-VCA le leader des certifications SSE en Europe avec pour objectif en 2019 d'étendre l'accord à l'Allemagne et à l'Autriche. ■



De gauche à droite : Didier Méné, Jeroen Terlingen, Marc de Locht et Philippe Prudhon.



CONDITIONS DE TRAVAIL

Plus de 90 % des salariés travaillent même s'ils sont malades

Voilà un chiffre qui va à l'encontre de bien des idées reçues : 9 Français sur 10 iraient au travail même quand ils sont malades. C'est du moins ce que révèle une étude réalisée par OnePoll pour Seton puisque 93,5 % des salariés français ont déjà été travailler en étant malade. Ce chiffre atteint même les 95 % pour les femmes (contre 92 % pour les hommes). Pourquoi va-t-on travailler quand on ne se sent réellement pas bien ? Tout d'abord par peur des remontrances et autres reproches de sa hiérarchie ou du patron. Ensuite parce qu'on se sent coupable.

Comme le souligne Seton, « plus d'un Français sur deux ont vu leurs symptômes empirer et leur santé et sécurité mises en danger quand ils sont partis travailler malades. Et 71,4 % disent ne pas avoir pu donner le meilleur d'eux-mêmes lorsqu'ils sont allés travailler en étant malade. »

Autre constat fait par cette étude : « Presque 40 % des salariés réalisent des tâches en lien avec le travail (emails et autres) lorsqu'ils sont en congés maladie et 26 % des managers attendent que leurs employés réalisent des tâches de routine lorsqu'ils sont en congés maladie. » Enfin, sujet tabou, les salariés préfèrent cacher qu'ils ont été arrêtés pour des raisons de santé mentale et donc dire que leur absence est due à un problème physique.

Ces chiffres montrent que dans bien des entreprises, la hiérarchie n'a pas su mettre en place une écoute bienveillante pour permettre aux salariés de dire qu'ils sont malades. ■